

POLLU - STOP !

N°22

BULLETIN D'INFORMATION
édité par la :

Karst
&



Association Nationale
agrée de protection
de la Nature.

Environnement

ISSN
0754-9385

N° COMM. PAR. PRESSE 64777

souterrain

Dir. Publication : F. DEVAUX
Imp. : CPEPESC 3 r. Beauregard
F - 25000 Besançon, tél : (81) 88.66.71
(réunion tous les mercredis : 17 H 30)

bull. trimestriel
Dépôt Légal : Aout 88

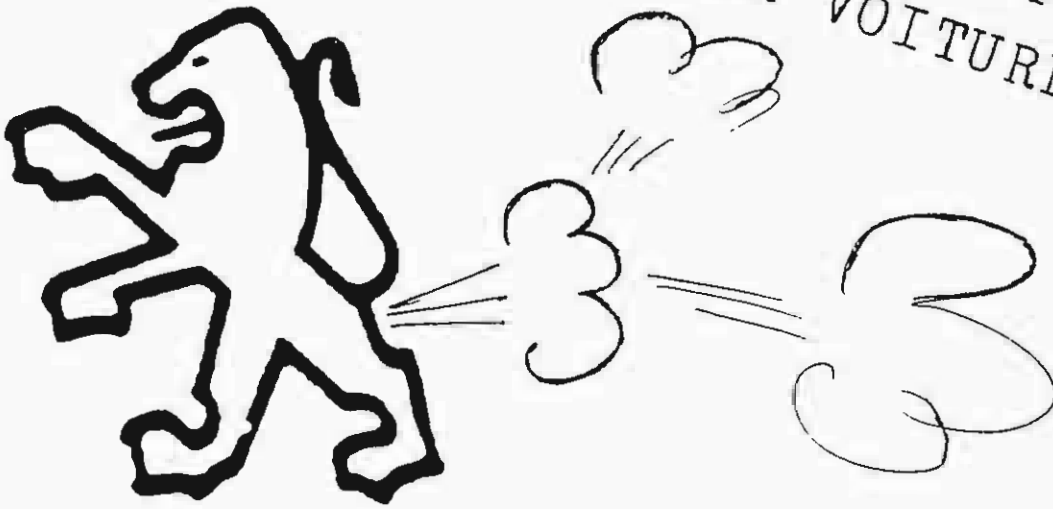


**Le « Chiottar d'or 88 »
attribué au lion Peugeot**

Pour la troisième année consécutive la commission
permanente d'étude et de protection des eaux
prix Chiottar. Il est attribué cette année au lion Peu-
geot.

On sait que Jacques Calvet, président-directeur général de PSA est intervenu fermement auprès du gouvernement pour que celui-ci reconsidère sa position en matière de pots catalytiques appliqués aux véhicules de petite cylindrée. Il a obtenu satisfaction et la France ainsi se démarque d'autres pays européens (pas tous) signataire le 29 juin d'un accord anti pollution.

PEUGEOT préfère
la VOITURE SALE !



Il est récompensé !

Pollution et... humour

Le « Chiottar d'or 88 » attribué au lion Peugeot

Pour la troisième année consécutive la commission permanente d'étude et de protection des eaux souterraines et des cavernes (C.P.E.P.E.S.C.) a décerné le prix Chiottar. Il est attribué cette année au lion Peugeot.

Ce prix original au nom évocateur veut distinguer les pollueurs publics ou privés et leurs alliés « qui développent leur oeuvre avec persévérance et ténacité » selon la formule des responsables de la C.P.E.P.E.S.C.

Saisissant la balle de l'actualité au bond ils ont décerné ce prix peu envié à M. J. Calvet, P.D.G. de la Société des automobiles Peugeot « pour récompenser les efforts méritoires de sa firme en ce domaine ».

La C.P.E.P.E.S.C. s'aligne ainsi que la position de la

Fédération nationale des associations de protection de la nature qui menacent d'organiser un boycott à l'encontre de Peugeot dont le P.D.G. est intervenu auprès du gouvernement pour qu'il reconsidère sa position en matière de pots catalytiques appliqués aux véhicules de petite cylindrée (E.R. des 27 et 28 juillet).

« Cette distinction purement morale qu'est le prix Chiottar a pour but d'honorer des maîtres dans l'art de considérer la nature comme le réceptacle normal des

déchets nocifs. Aujourd'hui la plupart des grands constructeurs automobiles d'Europe et du monde font des efforts pour produire des voitures plus propres dotées de pots catalytiques afin de limiter la pollution de l'air.

Le vieux lion du fond de son antre, quant à lui, défend des positions rétrogrades, alors que les forêts victimes des pluies acides sont à la porte de ses usines. L'avenir est aux technologies propres, notre santé et notre bien-être l'exigent.

Le vieux félin risque d'en manquer le rendez-vous, c'est là de plus une menace pour l'emploi - déclarait hier le « jury » du Chiottar d'or qui n'a pas encore attribué le Chiottar d'argent malgré le nombre de lauréats.

Reconnue d'utilité publique le 10 février 1976
Agrément national au titre de la loi du 10 juillet 1976
relative à la protection de la nature

Communiqué de presse
Paris, le 25 juillet 1988

PEUGEOT : VERS UN BOYCOTT EUROPEEN ?

Après le volte-face du gouvernement français sur la "voiture propre" la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature :

- s'étonne de voir le Premier Ministre céder sans ambage aux pressions d'un industriel. Il avait pourtant déclaré récemment qu'il s'engagerait personnellement sur les problèmes d'environnement, et son Secrétaire d'Etat semblait avoir oeuvré de façon méritoire pour un compromis raisonnable.
- ne fait preuve d'aucun angélisme sur les éventuelles motivations commerciales ou politiques des autres pays membres de la CEE, mais reste confondue devant le mutisme français sur les enjeux sociaux, économiques et écologiques d'une réduction rapide des pollutions dues à l'automobile (à essence ou Diesel) et à l'usage de carburants additionnés de plomb.
- apprécie le réalisme dont a fait preuve la Régie Renault,
- dénonce les positions rétrogrades de Peugeot : l'avenir de nos industries se joue très largement sur les technologies et les produits propres, et le retard pris dans les années 70 est loin d'être rattrapé. C'est là une menace autrement grave pour l'emploi en France que l'effet d'un renchérissement minime du coût des véhicules de petite cylindrée.
- proteste contre le prix de vente scandaleux et les carences du réseau de distribution d'essence sans plomb, véritable repoussoir pour des centaines de milliers de visiteurs étrangers, ce dont notre balance touristique fait en ce moment les frais.

Dans l'hypothèse où une solution satisfaisante pour la voiture "propre" resterait bloquée par l'obstruction de ce constructeur, la FFSPN pourrait proposer aux autres grandes organisations d'environnement de la CEE, aux organisations de consommateurs, et aux associations d'usagers des transports, un éventuel boycott de Peugeot sur le plan européen.

Pour tout contact:
Service de presse Laurence THERNIER FFSPN
43.36.79.95



Siège social : 57, rue Cuvier - 75231 Paris Cedex 05
Maison de Chevreuil - 1^{er} étage - Tél. 01 43 36 79 95
Compte chèque postal : 25 500 84 - Paris
Telex : FFSPN 260 921 F



94% des 8.3 millions de voitures neuves dernièrement immatriculées en RFA étaient « propres », soit par le biais de pots catalytiques à trois voies ou simples, soit grâce à des moteurs « propres ».

INFORMATIONS DIVERSES

"LA MORTE" morte 2 fois !
Cette petite rivière poissonneuse affluente de la Saône a été massivement polluée par un déversement de lisier provenant d'une porcherie (Haute-Saône). Les pêcheurs pleurent leurs poissons... le préjudice subi par la Nature on s'en f... La CPEPESC déposera certainement une plainte.

JURA NATURE, le N°36 du bulletin de la FPN du Jura est paru. Le sommaire de ce numéro qui bénéficie d'une belle couverture, comporte la présentation de trois dossiers sur les ORCHIDEES, les GUEPIERS et les ESPECES DISPARUES DE FRANCHE-COMTE. (rédaction FPNJ, FPNL ; abonnement : FPNJ 18 rue de Ronde 39000 Lons Le Saunier, tel 84.24.11.43)

AFFICHES MILIEUX NATURELS. La FFSPN (57 rue Cuvier 75231 PARIS Cédex 05 ; tel:(1)43.36.79.85) diffuse de très beaux posters livrés chacun avec une brochure récapitulant les espèces végétales ou animales présentées. Nous recommandons particulièrement les posters : (réf.113) Rivières et fleuves (réf.114) Etangs et lacs. Prix 60 F l'unité + port.

UN SYNDICAT POUR L ETUDE ET LA REALISATION D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT DES ORDURES

MENAGERES A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DU JURA a vu sa constitution autorisée le 29 avril 88 par arrêté préfectoral. Ce syndicat regroupe les SICTOM de LONS, DOLE, ST CLAUDE, CHAMPAGNOLE, MOIRANS et le SIREs de ST LAURENT EN GRANDVAUX.

UN SYNDICAT DE GESTION DU LAC D'ILAY (Jura) regroupant les communes de la CHAUX DU DOMBIEF, du FRASNOIS et le Syndicat des eaux du lac a été créé le 9 mai 1988.

CHAUVES SOURIS ET PRODUITS TOXIQUES. LA FRAPNA ISERE fait actuellement une étude sur l'utilisation de produits non toxiques pour la protection des charpentes. Elle recherche des correspondants pour enquêter auprès des firmes concernées et offre la possibilité d'analyser gratuitement les cadavres de c.s. qui auraient été contaminées par un tel traitement. Contact : 76.42.64.08.

ZONES HUMIDES et CONVENTION RAMSAR. En cas de violation grave de cette convention sur les zones humides il est recommandé de contacter le RAMSAAR Bureau, C/o UICN - Ch-1196 GLAND (Suisse); d'après La Lettre du Hérisson.

JUSTICE. Les démarches d'une association pour aboutir dans une procédure judiciaire pour beaucoup c'est une croisière en eaux troubles. Pour y voir plus clair un stage aura lieu les 3 et 4 dec 88 en Lorraine. Contacter le FIR - P FORNAIRON 47.71.02.87.

LOIRE POLLUEE : l'affaire PROTEX. La lettre du Hérisson

n°91 du 1 juillet, révèle dans un éditorial signé DELACROIX, Président de la FFSPN, que PROTEX avait déjà fait l'objet d'une trentaine de P.V. de pollution apparemment classés sans suite... "Cependant, inlassablement, l'Administration accordait des dérogations. On voit le résultat..." Les autorités (ironie du mot) françaises vont-elles enfin se décider à faire appliquer la Loi?

TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX. C'est plus de 150 millions de tonnes de produits toxiques, inflammables ou radioactifs qui empruntent chaque année les voies de communication terrestres françaises.

NAPPE D'ALSACE. Le 8 février, la SOGEST n'a pu distribuer de l'eau potable dans le secteur d'ILLZACH, l'eau souterraine prélevée contenant du dinitrotoluène ! Les sociétés responsables de cette pollution sont ICMD et SPCM du groupe PECHINAY (toujours les mêmes).

LA QUALITE DES EAUX : REALITES INQUIETANTES ET INSUFFISANCE DE L'EFFORT PUBLIC. Selon un article paru dans le bulletin des médecins "le GENERALISTE" du 31 mai, les 40 milliards environ dépensés pour "l'assainissement" sont bien insuffisants et que bien entendu "le mauvais état des installations qui en est la conséquence est l'une des causes du dépérissement des rivières".

Ainsi la POLLUTION DOMESTIQUE est en train de devenir selon ce journal le problème numéro un. "Quinze

départements sont à l'origine de 44% de la POLLUTION ORGANIQUE et de 65% de la POLLUTION TOXIQUE; sont dans le colimateur les régions de Haute-Normandie, Rhone-Alpes, Nord-Pas de Calais et Ile de France. A cela il faut ajouter l'empoisonnement des eaux souterraines par les NITRATES dans les régions de " grande agriculture ..."

DU MERCURE AU ROBINET A Sainte-Colombe près de PROVINS la distribution d'eau potable a été coupée pendant plusieurs jours: l'eau du robinet contenait selon "le Parisien du 4 mai" 10 fois plus de MERCURE que la normale. L'origine n'est pas connue !

CENTRALE NUCLEAIRE DEMANTELEE AUX U.S. Shoreham qui a coûté 5,3 milliards de dollars n'en coûtera que 500 millions de démolition! Elle n'a jamais été couplée au réseau. Motif : il serait impossible d'évacuer les 2,5 millions d'habitants de Long Island près de New-York en cas de pépin...(le monde)

EXPORTATION DE DECHETS TOXIQUES VERS LE TIERS MONDE. L'existence de deux contrats d'exportation vers la GUINEE-BISSAU et le BENIN ont été révélés par l'Entente Européenne pour l'Environnement. Plusieurs sociétés britanniques sont en cause. L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Addis Abéba, fin mai a condamné l'utilisation du continent africain " comme dépotoir". Au Nigéria après la découverte de déchets toxiques italiens, le Nigéria menace maintenant du peloton d'exécution tout trafiquant

futur. En Guinée le consul général de Norvège a été arrêté pour ce genre de trafic.... etc.. etc.. En France on proteste, "on a jamais eu l'intention d'exporter des déchets radioactifs vers le BENIN".

LA FRANCE POUBELLE. Selon Libération du 7.6 des convois de déchets Industriels néerlandais mélangés à des ordures ménagères, passent la frontière avec comme points de chute des décharges du Nord de la France.

MONTCHANIN. Cette sinistre décharge de Saône et Loire ne recevra plus de déchets Industriels...Mais une bonne nouvelle peut en cacher une mauvaise ce serait celle de SAINT TRIVIERS DE COURTES (Ain) qui reprendrait le flambeau. La Région Rhône-Alpes ne manque pas de déchets Industriels.

CONTROLE INTERNATIONAL DES DECHETS TOXIQUES. Un traité international pourrait être signé l'année prochaine à BALE mais il faudra de nombreuses années avant sa ratification par la plupart des Etats.

LES ESSAIS NUCLEAIRES SOUTERRAINS se poursuivent frénétiquement: essais récents par la France dans le Pacifique (11 et 25 mai); le 3 juin par l'URSS en KAZAKSTAN; le 22 juin double essai par les Etats Unis dans le désert du Nevada...

PROJET DE POUBELLE NUCLEAIRE DANS L'AIN. L'association sauvegarde de la Bresse cherche à s'opposer à ce projet qui concerne le nord ouest du département.

HAUTE SAONE - ETABLISSEMENT CLASSES. L'arrêté préfectoral M2/1/87/3525 du 29.12.87 a nommé le Directeur de la DRIR de Franche-Comte, inspecteur des installations classées du département. A noter que s'il s'agit d'une exploitation agricole, l'inspection est faite par le Directeur départemental des Services Vétérinaires (DSV).

PLASTIQUES BIODEGRADABLES. C'est bien sûr en RFA que commence à se fabriquer le BIOPOL (Société ICI) à partir de bactéries provenant du ... sucre.

BIOTECHNOLOGIES. Cette nouvelle banque de données est à la fois un annuaire (laboratoires, entreprises, manifestations) et une bourse d'échange (emplois, stages, technologies, matériel). Elle est accessible par Télétel 3, code GIE ou EURO ou SUN14.

Mr P. GUILHAUDIN placé à la tête de l'agence de Bassin Rhone Méditerranée Corse. Monsieur GUILHAUDIN est bien connu des Francs Comtois de la CPEPESC puisqu'il a été pendant 3 années Directeur de la DRIR de Franche-Comté. Souhaitons qu'il transmette un peu de son dynamisme à cette agence.

POLLUTEC 88. Le 6° salon international des techniques anti-pollution (200 exposants et 14000 visiteurs en 1987) aura lieu du 22 au 25 11 88 à LYON EUREXPO. (Contact: TECHNOEXPO, tel:(1)47429256)

JOURNEES D'INFORMATION SUR L'EAU A POITIERS : elles auront lieu du 28 au 30 septembre. Programme : les

membranes, biotechnologies, eaux potables, traitements des eaux résiduaires urbaines et industrielles, etc..) Renseignements : Mr Doré tel 49.46.18.10.

COLLOQUE EAU ET ENVIRONNEMENT.

Les 27 et 28 octobre à Grenoble avec participation de l'Agence de Bassin. Contact: (1)42603413

PILES SANS MERCURE.

Mazda (Belgique) commercialise une nouvelle pile la "GREEN POWER" où le mercure est remplacé par un composant organique (polyétoxyde perfluoré) dont l'inocuité est totale. Wonder en France commercialise la pile "GREEN POWER" (d'après Combat Nature). Le mercure est l'un des métaux lourds les plus dangereux pour l'environnement et les êtres vivants.

LA CHASSE

(53% des français sont contre) provoque chaque année 3000 accidents corporels (dont une trentaine de morts) et ... "15000 accidents matériels soit environ 6,9 milliards de centimes d'indemnités versées (statistiques du Centre de documentation et d'information de l'assurance) auxquelles il faut ajouter les dégâts aux panneaux routiers et aux lignes EDF et PTT qui ne font l'objet d'aucune déclaration (Association pour la Protection des Animaux Sauvages ASPAS - 75.62.64.86)

SALES, LES LESSIVES.

C'est 300 000 tonnes de phosphates et produits annexes que les ménagères françaises "envoient" chaque année dans nos rivières qu'asphyxient peu à peu les algues enrichies de

ces fertilisants. Il est criminel de continuer à fabriquer de telles lessives ; devant les industriels, nos dirigeants au plus haut niveau jouent les carpettes...et se moquent infiniment de l'intérêt général. En Suisse les lessives ne contiennent plus de phosphates depuis deux ans et dans la plupart des pays "en avance" une limitation est actuellement imposée par la loi aux fabricants.

BLUFF CARIGNON.

Le syndicat national de l'Environnement (SNE-CFDT) a déclaré que l'action de M. CARIGNON n'a reposé que sur du "bluff médiatique" dont le coût comparé aux budgets de ses services est exorbitant. Ainsi la campagne "20 ans des agences de Bassin" a coûté 7,5 millions de francs !

"L'art de faire briller un rien, masquera-t-il longtemps l'inexistence d'une politique réelle de l'Environnement"

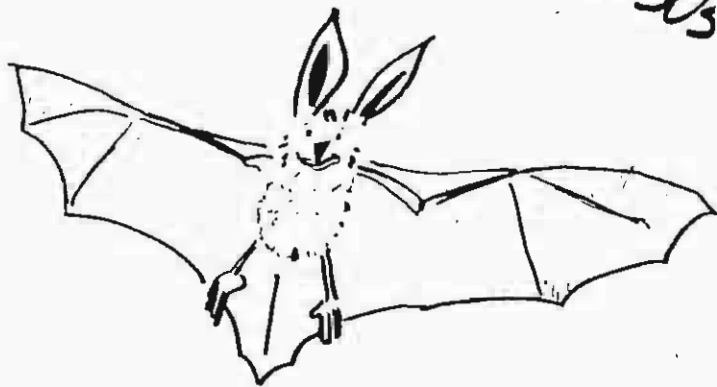
BRICE LES A LONGUES

(les dents). C'est mal parti avec M. BRICE LALONDE qui autrefois avait parait-il déclaré que le seul ministère que les écologistes devaient briguer était celui de l'INDUSTRIE (comme il avait raison); aujourd'hui il se contente d'un poste de secrétaire d'Etat... De RIEN, la politique "environnement de l'état, est en passe de tomber à "MOINS QUE RIEN". En pleine campagne "d'écolo-sponsoring" (cf l'Année européenne de l'Environnement) certains déclament qu' "il faut savoir se vendre", BRICE lui a tout compris...

CONVOI DE DECHETS RADIOACTIFS INTERCEPTE. Le 17.3.88, les militants de ROBIN DES BOIS ont bloqué pendant 2 heures un chateau de déchets radioactifs en barrant une voie ferrée d'accès à une passerelle d'embarquement du port de DUNKERQUE. Ce wagon en provenance de BEZNAU en Suisse avait transité par BALE.. Bravo Robin des Bois.

LA HULOTTE TOUJOURS VERTE ! La hulotte ce merveilleux petit bi-mensuel sur la nature et la vie des animaux consacre son numéro 60 à "Tout sur la Vie de l'hirondelle"... Un abonnement que l'on ne regrette jamais (et aussi un beau cadeau à faire)! "Revue La Hulotte", Boult aux bois, 08240 BUZANCY (le Numéro : 10,5 F; abonnement 6 numéros : 63 Frs).

Je vole AU-DESSUS



DES CONVICTIONS
MENSONGÈRES !!





à Monsieur le Président de la République Française

Monsieur le Président,

Même si je ne jouis pas de la citoyenneté, je n'en habite pas moins la France et plus particulièrement les Pyrénées.

Monsieur le Président, il faut que je vous le dise, je fais partie du patrimoine vivant, du patrimoine naturel national. En janvier de cette année, 75 Prix Nobel se sont réunis à Paris. Ils ont déclaré que toutes les formes de vie devaient être considérées comme un patrimoine essentiel de l'humanité et que c'était un crime contre l'avenir que d'endommager l'équilibre écologique. Je fais partie de cet équilibre.

A tout le monde j'apparais sympathique. Mon air pataud et bourru, mon goût pour le miel, les taloches que ma mère m'a données, mes effigies en peluche que les enfants des hommes dorlotent en s'endormant, l'usage que l'on fait de mon image pour vendre bien des choses, n'y sont pas pour rien. Et pourtant, ma tribu diminue d'année en année. Verrai-je le tournant du siècle ?

Là où j'avais réussi à échapper aux plombs, au poison (qui ont été fatals à mon cousin des Alpes) en gagnant des forêts retirées, arrivent maintenant les bulldozers, les tronçonneuses suivies de 4 x 4, de motos dites vertes et autres engins maniés par des hommes plus ou moins bien intentionnés à mon égard. Ce n'est plus une vie ! Sans cesse sur le qui-vive, je n'arrive même plus à rencontrer compagnes ou compagnons qui en arriveraient à me prendre pour un homme et à me fuir. Ce n'est pas cela qui arrange ma succession et le maintien de ma tribu ! Et quand par hasard le miracle se produit, lorsqu'enfin je puis rencontrer une compagne, elle ne trouve plus où élever en paix ses petits . Cela ne peut plus durer !

Si ma tribu est sur le papier "protégée", ne le sont pas les territoires qu'il lui faut pour vivre à l'abri des pistes forestières, routes touristiques et autres chemins fréquentés par des hommes dont certains aimeraient bien me transformer en descente de lit. Alors je vais périr.

Plutôt que de me laisser mourir à petit feu, il vaudrait mieux Monsieur le Président, que vous me disiez tout de suite que je n'ai plus le droit d'exister sur la terre de France.

Mais je veux vivre ! C'est pourquoi je vous demande grâce. Votre pouvoir est grand. De vous dépend que je puisse continuer d'exister libre dans ces forêts et ces montagnes de France que , comme vous, j'aime tant.

Grâce, Monsieur le Président !

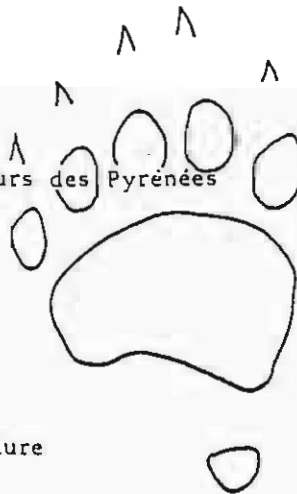
Recours en grâce appuyé par

M, Mme, Mlle :
Qualité :
Adresse :

L'Ours des Pyrénées

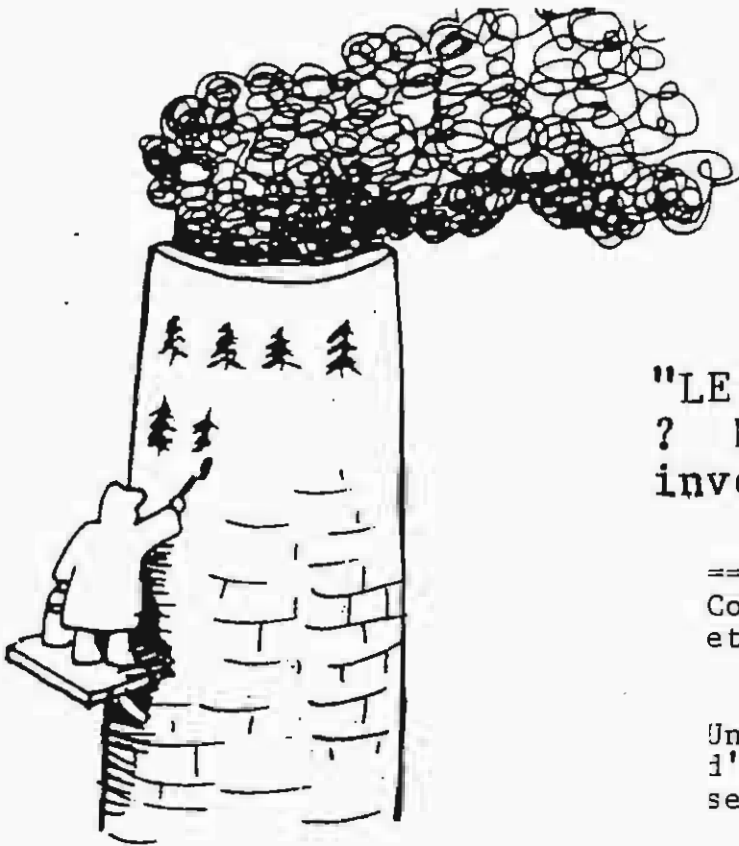
Date

Signature



GROUPE OURS

Secrétariat : F.F.S.P.N. 57, rue Curvier - 75231 Paris Cedex 05
Maison de Chevroul - 1^{er} étage - Tél. (1) 43 36 79 95
Compte chèques postaux : 25 500 84 L Paris
Télex : FFSFN 280 871 F



"LE DEPERISSEMENT DES FORETS ? Mais voyons c'est une invention !"

=====
Comment réfuter les arguments
et affirmations erronés.

Une contribution aux activités
d'information du public par le
service forestier suisse.

EXTRAITS DE l'argumentaire
réalisé sur mandat de l'Office
fédéral des forêts de Suisse
par Christian KUCHLI, ing.
forestier EPFZ, Bienne.
Version française Philippe
DOMONT,
Courtedoux/JU. Octobre 1984

INTRODUCTION

Conversations et courriers des lecteurs de journaux font ressurgir inlassablement les mêmes arguments et suppositions concernant le dépérissement des forêts. La plupart des objections exprimées tentent de contredire des hypothèses éprouvées et soutenues par la grande majorité des scientifiques. Le but de ces essais d'explication marginaux est de blanchir tel ou tel groupe de pollueurs de leur responsabilité dans le dépérissement des forêts ou

pour le moins de minimiser leur rôle .

Les pages qui suivent vous présentent la listes des affirmations les plus fréquentes et vous indiquent les contres-arguments appropriés .

o
o o

Les doutes quant à l'existence du dépérissement des forêts .

"LE DEPERISSEMENT, CE N'EST PAS LA PREMIERE FOIS QU'ON EN PARLE ."

Sous sa forme actuelle et dans les dimensions que nous connaissons, il s'agit d'un fait nouveau .

L'analyse des cernes de sapin blanc sur le Plateau Suisse l'a montré: les deux tiers des arbres âgés de 40 ans et plus indiquent une diminution de croissance vers la fin des années cinquante .Aucun affaiblissement comparable n'a été jusqu'ici observé sur les troncs de Sapin datant des périodes historiques et préhistoriques .

Les catastrophes forestières du passé ne se sont déroulées en principe qu'à une échelle locale ou régionale. Leurs causes sont connues. S'il s'agissait d'insectes ou d'autre organismes vivants, les dégâts ne concerneraient que quelques essences.

"LE DEPERISSEMENT DES FORETS N'EXISTE PAS .C'EST UNE INVENTION D'EXPERTS QUELQUE PEU PERTURBES ."

Le dépérissement des forêts est une réalité observable

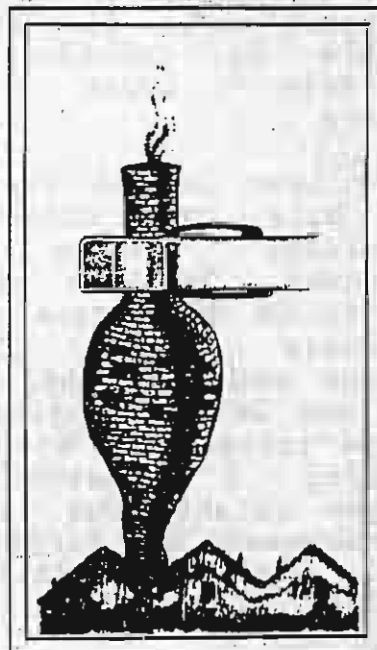
aujourd'hui par toute personne qui le veut. Les symptômes d'empoisonnement des forêts se propagent rapidement .

"POURQUOI DES DEGATS EN FORET SEULEMENT ET PAS DANS LES CULTURES AGRICOLES ?"

Des dégâts d'un type nouveau ont été signalés depuis quelque temps aussi dans les cultures agricoles .

La grande longévité des arbres les expose pendant longtemps à l'action de la pollution. Ceux qui gardent leurs aiguilles ou leurs feuilles toute l'année subissent l'influence des toxiques aussi durant l'hiver; et ceux-ci s'accumulent dans l'arbre. D'autre part, le volume important des houppiers fait que l'arbre filtre de grandes quantités de substances toxiques contenues dans l'air.

Au sein des cultures agricoles, on a observé récemment des dégâts nouveaux aux arbres fruitiers. On recueille de plus en plus d'indices montrant que le dépérissement des forêts n'est en fait qu'un aspect des atteintes plus générales et plus profondes à toute la végétation .



"VOUS, LES FORESTIERS, VOUS N'AVEZ PAS SU RECONNAITRE A TEMPS LE DEPERISSEMENT DES FORETS ."

On sait depuis longtemps que la forêt peut dépérir sous l'influence de certaines immissions de l'air. Vu sous cet angle, le dépérissement des forêts n'est pas tellement étonnant

.Ce qui surprend, c'est plutôt l'étendue des surfaces touchées par les dégâts.

Les dégâts "traditionnels" causés à la végétation par des immissions n'étaient connus jusqu'à présent qu'à proximité des lieux d'ou s'échappaient des gaz toxiques. Cependant, personne, ni même les spécialistes, ne pouvait s'attendre au genre et à l'étendue des dégâts que nous appelons dépérissement des forêts et qui sont aussi visibles sur l'épicéa, le pin et les feuillus .

"LE DEPERISSEMENT DES FORETS EST LA CONSEQUENCE DE LA SECHERESSE DE 1983 ET DES ANNEES SECHES PRECEDENTES ."

Les dégâts sont apparus également dans les sols bien alimentés en eau et à l'abri d'un assèchement. Il n'est pas possible de considérer la sécheresse comme cause primaire .

Durant leur longue vie, nos gros bois ont connu des sécheresses encore plus prononcées. Dans la maladie complexe du dépérissement, la sécheresse joue un rôle à certains endroits, mais elle n'est pas la cause principale du dépérissement. L'été aride de 1983 a démasqué les dommages latents dus au lent empoisonnement des forêts et a révélé une bonne fois des symptômes visibles de l'extérieur .

COMMENT ON MESURE L'ACIDITE

L'acidité d'un liquide est fonction de sa concentration C en ions hydrogène H^+ . Au lieu de C , on a l'habitude d'employer l'opposé de son logarithme, $-\log(C)$, qu'on appelle son potentiel d'hydrogène, ou pH. Un liquide est ainsi d'autant plus acide que son pH est plus faible. Pour l'eau pure, $pH = 7$. La pluie non polluée a un pH voisin de 5,6 ; des pluies acides ont souvent un pH de 4,6 (et contiennent donc 10 fois moins d'ions H^+ que les précédentes). Le vinaigre a un pH de 3, le jus de citron de 2,4 et l'acide pour batterie de 1,2.



Tour de mesure

Les doutes quant au rôle primordial joué par les immissions .

LE DEPERISSEMENT DES FORETS EST LA CONSEQUENCE D'UNE MAUVAISE EXPLOITATION ."

La cause principale du dépérissement des forêts est la pollution de l'air .Au pire l'exploitation ne peut jouer un rôle que dans le développement de la maladie .

On observe pourtant des dégats dans les forêts jardinées ou dans d'autres forêts proches de l'état naturel, bien soignées et sans essences étrangères à la station .

L'épicéa ne meurt pas seulement sur le plateau Suisse, mais aussi dans son aire de répartition naturelle en montagne. Sur le Plateau, les dégats ont atteint les hêtres, les frênes, les chênes, les érables et d'autres feuillus dès le printemps 1984 .

Des erreurs sylvicoles peuvent mettre en danger un certain nombre de peuplements, mais pas tout les arbres d'une essence donnée, tel que le sapin blanc dans la majeure partie de son aire en répartition naturelle .

Les monocultures d'épicéa inadaptées à la station (par exemple certaines monocultures du plateau) sont très menacées par les ravageurs secondaires, tel le bostryche .Mais là où les peuplements sont serrés, peu ou pas éclaircis, les dégats semblent relativement faibles, car les impuretés de l'air pénètrent plus difficilement à l'intérieur de la forêt .

LES RESPONSABLES DU DEPERISSEMENT, CE SONT LES BOSTRYCHES .LES FORETS MAL NETTOYEES SONT POUR EUX UN LIEU DE REPRODUCTION IDEAL .

Les bostryches et autres insectes ravageurs doivent être considérés comme cause secondaire de la maladie complexe qu'est le dépérissement des forêts. Ces insectes peuvent facilement attaquer un arbre lorsqu'il est affaibli par la pollution de l'air .

Le bostryche typographe (*Ips typographus*), espèce la plus importante, ne se reproduit pas dans les tas de branches ou dans les cimes qui jonchent le sol forestier. C'est plutôt là un lieu de reproduction favorable au bostryche chalcographe et au bostryche micrographe.

LES OXYDES D'AZOTE, LE DIOXYDE DE SOUFRE OU LES COMPOSES DU CARBONE NE SONT PAS RESPONSABLES DU DEPERISSEMENT DES FORETS. MEME AU REGARD DES GRANDES QUANTITES DE CES SUBSTANCES CONTENUES DANS L'AIR .LES RESPONSABLES SONT LES RAYONNEMENTS RADIOACTIFS, ELECTROMAGNETIQUES OU D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ."

Le dépérissement des forêts peut s'expliquer sur la base des principales substances contenues dans l'air. Par contre, les connaissances sur l'influence des rayonnements radioactifs ou électromagné-



tiques sont encore lacunaires pour l'instant .

Les doses de radiation autour des centrales nucléaires sont bien connues, de même que les taux de ionisation qui en découlent. Mais comme les recherches ont été axées jusqu'ici avant tout sur les effets biologiques des radiations sur l'homme, les questions touchant les réactions d'un écosystème complexe comme la forêt n'ont pas toutes trouvé réponse. La situation est la même en ce qui concerne les rayonnements électromagnétique non ionisants (ondes radio, micro-ondes, etc....) .

"LE DEPERISSEMENT DES FORETS S'EXPLIQUE AVANT TOUT PAR L'ACTION DE VIRUS OU D'AUTRES MICROORGANISMES INCONNUS ".

Il n'existe aucun indice permettant de supposer que des micro organismes jouent un rôle dans le dépérissement des forêts .

A la thèse d'une épidémie s'oppose le fait que jusqu'à présent, on n'a pu isoler aucun microorganisme susceptible d'être en relation même très lointaine-avec le dépérissement des forêts . Les expériences faites dans la lutte contre d'autres microorganismes n'appuient pas cette thèse . C'est le cas, par exemple, du chancre de l'écorce du châtaignier, causé par un champignon (eudothia parasitica).

Les microorganismes ne s'attaquent en effet qu'à une seule espèce ou à un petit nombre d'entre elles. De plus,

la propagation de l'épidémie est liée à des conditions climatiques bien précises . Les progrès de l'infection varient selon les saisons et les arbres atteints ont des réactions de défense spécifiques à chaque espèce. Ces faits n'ont pour l'instant pas été observés dans le cadre du dépérissement des forêts .

Il est par contre tout à fait plausible que des microorganismes jusqu'ici inoffensifs se propagent dangereusement sur les arbres affaiblis par la pollution atmosphérique .

Ses dernières pousses **nous lancent un SOS**



Mais à quoi sert
un appel à l'aide,
si nous ne réduisons pas
les pollutions atmosphériques
à leur source?

Propositions pour combattre les symptômes.

"LES FORESTIERS POURRAIENT CREER DES ESPECES D'ARBRES RESISTANT AU DEPERISSEMENT DES FORETS "

La production d'espèces résistantes est pratiquement impossible et, en plus, ce ne serait qu'une pseudo-solution

On a cherché en Allemagne de l'EST à augmenter la résistance de l'épicéa aux immissions gazeuses (surtout le dioxyde de soufre); aucune espèce résistante n'a pu être créée et utilisée dans la pratique, malgré des dizaines d'années intensives de recherches.

Dans l'état actuel du dépérissement, il serait nécessaire d'augmenter la résistance de la plupart des espèces et cela sur les stations les plus diverses. Les arbres ne devraient pas seulement résister mieux aux immissions de l'air mais aussi aux toxiques s'infiltrant par d'autres voies, par exemple au niveau des racines.

Autre problème si l'on utilise des plants moins sensibles à la pollution: la diversité génétique s'en verrait restreinte et les facultés d'adaptation des arbres aux variations du milieu naturel (climat, sol) en seraient diminuées. La production d'espèces résistante est une pseudo-solution qui prend le problème par le mauvais bout.

"LA FERTILISATION DU SOL POURRAIT SAUVER LA FORET ."

Les analyses des aiguilles d'épicéa n'ont décelé aucune tendance générale de carence. D'après divers travaux de recherches, les immissions provoquent le lessivage de sels nutritifs contenus dans les feuilles et dans le sol. Certains proposent la thérapie par les engrais pour remplacer les sels perdus ou pour revivifier les peuplements dépérissants.

Cependant, les analyses effectuées n'ont pas décelé de carences générales en substances nutritives. D'autre part, la fertilisation indifférenciée sur de grandes surfaces risque d'entraîner des conséquences négatives, en particulier sur la qualité de l'eau potable. La végétation et le sol ne peuvent utiliser en effet qu'une petite partie des engrais épandus: le surplus peut alors s'introduire dans les eaux et provoquer des empoisonnements

On peut comparer la question de la fertilisation à la "politique des hauts fourneaux": augmenter la hauteur des cheminées n'a pu que retarder l'action néfaste des gaz toxiques et changer le lieu des dégâts; avec la fertilisation, dont les effets sont des plus douteux pour la santé de la forêt, on ne ferait que repousser le problème.

Forêts défrayées en Tchécoslovaquie (Vojvodina) par CILPA



"IL EXISTE CERTAINS PRODUITS QUI POURRAIENT SAUVER LES ARBRES ."

La seule chose qui puisse sauver les arbres à long terme, c'est de diminuer la pollution de l'air aussi rapidement que possible.

On entend souvent parler de remèdes-miracles qui sont sensés sauver arbres ou forêts de la mort par l'air empoisonné . On propose ainsi des liquides fertilisants ou des pellicules protectrices . On peut douter de l'efficacité de ces produits, car ils ne pourraient servir qu'au mieux contre les pluies acides . Ils n'auraient pas d'effets protecteurs contre le gaz, qui jouent un rôle important. En plus, on ignore actuellement quels seraient les effets secondaires néfastes de ces produits destinés à combattre les symptômes .

"LA RELATION ENTRE LA POLLUTION DE L'AIR ET LE DEPERISSEMENT DES FORETS N'EST PAS PROUVEE ."

Ce que nous savons aujourd'hui nous oblige à agir immédiatement .

La science connaît maintenant les liens fondamentaux qui existent entre la pollution de l'air d'une part et les dégâts en forêt d'autre part. De nombreux résultats irrefutables d'observations et d'expériences ont permis de dresser un réseau d'indices très dense .

Ce que la recherche sur le dépérissement des forêts ne peut pas faire-tout comme ailleurs les recherches sur le cancer chez l'homme-c'est prouver de façon claire et sûre par quels mécanismes un arbre donné dans une forêt donnée a dû mourir, quels sont les types de toxiques responsables, dans quelles proportions ils ont agi .

Pour une époque comme la nôtre, tellement confiante dans les possibilités de la science, l'impuissance du scientifique ou du forestier devant un arbre malade étonne.



*sauvons les forêts, les lacs, les monuments
... et nos poumons !*

"LES CHAUFFAGES POLLUENT DAVANTAGE QUE LES VOITURES ."

La pollution par la circulation routière n'a cessé d'augmenter jusqu'à nos jours. La pollution par les chauffages, par contre, a commencé de diminuer dès 1970. Les émissions de dioxyde de soufre ont constamment augmenté jusqu'à 1970 . Elles ont par la suite diminué pour atteindre aujourd'hui le niveau de 1960, ce qui représente tout de même le double du niveau de 1950. Les raisons de cette diminution sont d'une part la substitution du charbon par les huiles de chauffage, d'autre part la baisse du taux de soufre dans ces huiles .

Les émissions d'oxydes d'azote par la circulation automobile sont aujourd'hui 25 fois (!) plus élevées qu'en 1950. Si elles ont augmenté plus rapidement que ne l'ont fait le nombre de voitures ou le total des distances parcourues, cela est dû à la législation européenne (ECE) en matière de gaz d'échappement et à l'augmentation de la part des tronçons routiers à haute vitesse .

"C'EST D'ABORD L'INDUSTRIE QUI DOIT COMMENCER A MOINS POLLUER ."

Les petits ruisseaux font les grandes rivières: notre pollution provient avant tout des innombrables pots d'échappement des voitures, ainsi que des chauffages individuels.

La part de la pollution imputable aux véhicules à moteur est estimée à 80 % pour les oxydes d'azote et à 50 % pour les composés du carbone .

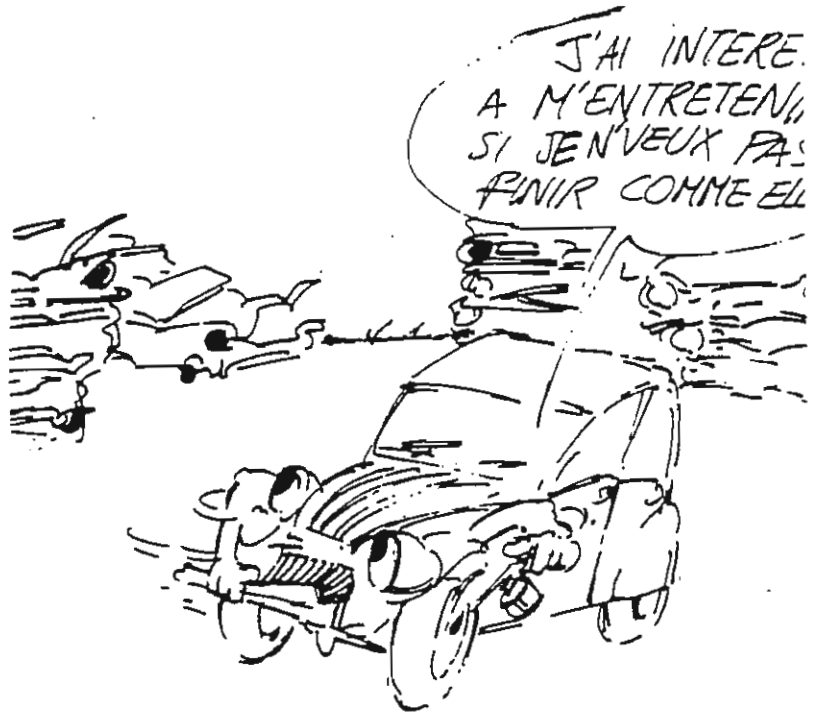
Les brûleurs, utilisés avant tout pour le chauffage de locaux, produisent environ 80% du dioxyde de soufre .

LA POLLUTION PAR LA CIRCULATION AERIENNE EST PLUS NOCIVE QUE LA POLLUTION PAR LES VOITURES ."

La qualité de toxiques émis par la circulation aérienne civile représente le 1 à 2 % de la pollution imputable aux voitures .

10/ LA PLUS GRANDE PARTIE DES OXYDES D'AZOTE EST D'ORIGINE NATURELLE ET NE PROVIENT DONC PAS DES VEHICULES A MOTEUR ."

Parmi les divers oxydes d'azote, ce sont surtout les monoxydes (NO) et les dioxydes d'azote (NO₂) qui sont toxiques pour les plantes . Ces substances agissent directement en tant que toxiques ou induisent le smog par certaines transformations photochimiques (photooxydants, dont l'ozone). 4 % du mélange des deux oxydes d'azote proviennent de sources naturelles (processus microbiologiques de dégradation et éclairs) et 96 % sont produits par les activités humaines . Il s'agit avant tout des véhicules à moteur .



"TELLE OU TELLE MESURE COÛTE TROP CHER ."

Protéger dès aujourd'hui l'environnement pour éviter l'augmentation des dégâts ne coûte qu'une fraction de ce qu'il faudra déboursier demain dans le cas où les mesures nécessaires n'auraient pas été prises .

De nombreuses conséquences du dépérissement des forêts ne peuvent être exprimées en argent . On assiste par exemple à une perte dangereuse du patrimoine génétique des arbres . Avec cette perte de diversité génétique, les peuplements forestiers perdent la capacité de s'adapter aux changements naturels.

"LA NATURE SAURA BIEN S'ADAPTER A SES NOUVELLES CONDITIONS D'EXISTENCE ."

Les arbres ne peuvent pas s'adapter aux nouvelles conditions écologiques que l'homme a développées depuis le début de l'ère industrielle, car la durée d'une génération d'arbres est très longue .

Les adaptations à de nouvelles conditions d'existence se réalisent par des changements dans le patrimoine génétique. Les plantes herbacées fructifient en général chaque année. Chez les arbres, la succession des générations est beaucoup plus lente: la phase fertile se déclare tardivement, l'intérieur du peuplement est sombre et les années à graines n'apparaissent que périodiquement. Une adaptation à l'air pollué par l'homme, qui semble agir sur les plantes depuis le milieu des années 50, est ainsi impossible .

La voiture pollueuse de l'air .

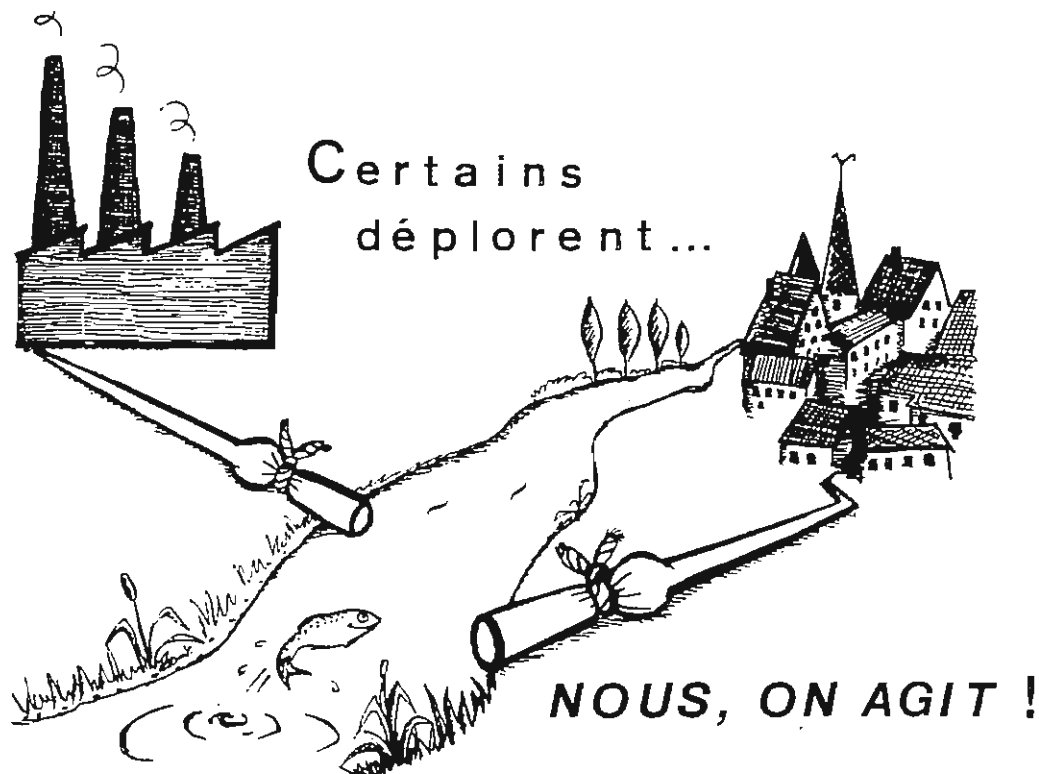
LA VOITURE N'EST PAS RESPONSABLE DU DEPERISSEMENT DES FORETS: LA PREUVE ? LE LONG DES AUTOROUTES ET EN VILLE, TOUT EST ENCORE VERT."

C'est en grande qualité que l'on trouve des arbres mourants le long des autoroutes et en ville. D'autre part, les gaz d'échappement ne deviennent toxiques qu'après un certain temps passé dans l'atmosphère, donc pas nécessairement à proximité des routes.

Les composants des gaz d'échappement directement toxiques pour les plantes sont avant tout les oxydes d'azote, les composés du carbone et le plomb. Mais ce sont surtout les photooxydants comme l'ozone qui sont particulièrement dangereux. Ces dérivés sont issus de la transformation des oxydes d'azote et des composés du carbone sous l'influence des rayons ultra-violet du soleil. Il est typique pour les photooxydants de n'apparaître qu'à une certaine distance de la source d'émission des gaz primaires, souvent à une altitude plus élevée. C'est ainsi que la concentration d'ozone la plus forte n'apparaît pas au-dessus de Genève, mais dans la région d'Anières où les gaz d'échappement de la ville sont transportés à la faveur du beau temps et de légers courants thermiques. C'est durant ce transport que s'effectue la transformation.



CONTENTIEUX ET AFFAIRES EN COURS



NDLR : La rédaction remercie tout lecteur ou correspondant qui voudra bien lui transmettre des informations concernant les affaires ci après (particulièrement les dossiers concernant les communes).

1) INTERVENTIONS D'ENSEMBLE

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL : Une question avait été posée au Préfet du Doubs sur la nécessité d'un contrôle des installations d'assainissement individuel à la suite de la délivrance du permis de construire . Après plusieurs lettres , le Préfet, pour justifier le laxisme en la matière (aucun contrôle) prétend un vide juridique en la matière...et justifie ainsi en zone karstique, la pratique courante pourtant interdite des "puits perdus".

Il est décidé de poser la question au Ministre .

SATESE DE HAUTE SAONE. Service chargé de la Surveillance des stations d'épuration, menacé de non financement, donc de disparition.

Interrogation du Conseil Général de Haut-Saône début 1987 quant à l'avenir de ce service. Nouvelle interrogation le 15 avril et question à l'Agence de Bassin le 7 mai. Les réponses affirment qu'il n'y aura pas de problème quant au financement. A suivre.

BOURSES AUX MINERAUX :

Interrogations de la Direction du travail, de l'URSSAF, des services fiscaux quant à la situation juridique des personnes vendant des minéraux. Tous ont répondu.

DETECTEURS DE METAUX :

Une lettre a été adressée aux parlementaires de FRANCHE-COMTE pour qu'ils interpellent le Ministre de la Culture sur l'utilisation des détecteurs de métaux. Le Président EDGAR FAURE a posé une question écrite. Réalisation d'une information sur France Inter le 7/07/1988 mettant en garde les utilisateurs.

AFFICHAGE SAUVAGE :

Panneaux publicitaires sauvages à Cléron, Amancey à Cléron et rue de Trépillot à Besançon : Plainte du 5 mai 87 et relance le 12 août.

A BESANCON, les panneaux cloués sur les arbres près de la société AREBIS ont été otés. En conséquence, la plainte est retirée.

Les panneaux GEPE : une nouvelle étape a été franchise après que la brigade de gendarmerie d'AMANCEY ait pris la déposition de la CPEPESC. Apparemment, un "lobby artisanal et politicard" local empêche que ces pancartes soient retirées. Relance au préfet le 7/04/88. Nouvelle relance le 05/07/88. Faudra t-il en venir au Ministre. Début août la CPE a constaté que toutes les pancartes ont été enlevées...

ETUDE DE SECTEUR OISELAY-GY : (70)

L'inventaire des points de pollution potentiels, une coloration et un rapport ont été réalisés en 1987 pour la protection des sources captées de GY.

Ouvrage du syndicat de la MAGISTRATURE

"JUSTICE ET ENVIRONNEMENT", en préparation

La participation de la CPEPESC s'est manifestée par envoi de documents. (Maître COLSON).

Prix VOUIVRE D'OR .

Le prix a été attribué à Monsieur JACOB, Directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté Décembre 87. Ce prix donné par la CPEPESC récompense chaque année un responsable protégeant la nature et le patrimoine. (Ici l'action de Mr JACOB en faveur de notre patrimoine archéologique hyper-pillé).

CHIOTTAR D'OR.

Le chiottar d'or 1988 a été attribué aux automobiles Peugeot pour leur position "Anti-pot catalytique". Le chiottar d'argent n'a pas encore été décerné.

PROTECTION DES ANCIENNES MINES :

Envoi courant 88 à tous les députés et sénateurs d'un dossier.

2) COMMUNES PAR ORDRE ALPHABETIQUE

La référence de classement du dossier figure(..)

AUDINCOURT(25) . Dépot clandestin de pyraléne . (W6).

Une plainte a été déposée le 21 septembre 87, et Maître MAETZ mandaté pour le procès du 1er Février 1988 (Demande de 5 000 F de dommages intérêts) La CPE a obtenu 1000 F ! Le prévenu n'ayant pas fait appel, la somme est acquise définitivement à la Commission, qui n'a encore rien reçu . A noter que les frais d'Avocat coûtent plus chers que la somme obtenue..."Les pollueurs seront les payeurs" dicit le Président de la République il y a plus de 10 ans !!! Affaire classée.

AUTECHAUX (25) . Décharge sauvage . (W2)

Une lettre a été envoyée le 3 mars 1988 au Maire.

BAUME-LES DAMES (25) . Rejets d'égouts sans épuration dans le Doubs(W2).

La CPEPESC a interrogé l'agence de Bassin le 18 mars 87 quant à un projet éventuel de station d'épuration : Réponse négative et polémique développée par le Maire de cette commune dans la presse. Ce qui a entraîné un droit de réponse exercé le 7 mai par la CPEPESC ! La Préfecture a été interrogée le 15 mai sur l'existence d'une éventuelle autorisation de rejet : réponse "Baume les Dames n'a pas l'autorisation de rejet". Affaire à suivre de très près.

BESANCON (25). Autorisation du Bateau restaurant "MICHEL". (W3)

Interrogation du préfet le 8 septembre 87 quant à la destination des eaux usées. Réponse le 7 octobre à côté de la question."pas besoin d'autorisation vu que les nocivités sont négligeables". Nous verrons sur place. AFFAIRE CLASSEE.

BESANCON (25) . Union agricole comtoise (UAC) (W3)

Un tuyau récent d'évacuation relie l'usine au Doubs ; et un rejet d'hydrocarbures a été constaté. Une demande d'explication a été envoyée le 12/02/88 : Réponse le 29/02/88 "Les hydrocarbures qui ont été vus provenaient d'un accident de véhicule. La conduite n'a pour objet que de rejeter des eaux pluviales ; l'usine est reliée au collecteur d'égouts urbains de Port Douvot. AFFAIRE CLASSEE.

BEURE (25) : Rejets d'égouts et décharge sauvage. (W3) .

Lettre du 7 septembre 87 au MAIRE au sujet de sa décharge sauvage et des égouts qui se rejettent illégalement dans le Doubs. Suite à son "cinéma" dans la presse , une nouvelle lettre en date du 14 octobre lui a été adressée. Il s'est engagé selon information à faire disparaître rapidement sa décharge. La plainte de la CPEPESC a donc été retirée. Affaire à suivre pour les égouts.

BIANS LES USIERS (25) : Décharge du creux Rénale (W 34) Lettre au Préfet au sujet de l'abominable décharge du "creux Rénale" (Gouffre sur le cours souterrain de la Loue) "Le 27 mai 88 ; le 9 juin réponse du Préfet : il ordonne une enquête. Ce gouffre reçoit les ordures de GOUX LES USIERS , BIAN LES USIERS, et SOMBACOUR.
A SUIVRE

BOUROGNE (90) Pollution de l'ALLAN par hydrocarbures (W1). Déversement accidentel d'hydrocarbures dans la rivière l'ALLAN. Plainte déposée le 15 juin 87 . Rectificatif du 7 juillet sur le contenu de la plainte. Attribution le 20 juillet du CHIOTTAR D'OR à la Protection civile du territoire de Belfort pour son incompétence : les moyens adéquats existants a proximité n'ayant pas été mis en place. Des élus locaux ont approuvé dans la Presse "la CPEPESC a bien eu raison d'attribué le CHIOTTARD D'OR..etc.."
AFFAIRE CLASSEE.

BOURNOIS(25) Site souterrain (W20)voir GONVILLARS, SOYE (25). Après accord des Maires des communes, des pancartes pour la protection des Chauves Souris, ont été mises en place en 1988 dans les grottes de ces localités.

BRAILLANS (25) Décharge sauvage (W3)
Une lettre a été adressée le 31 mars 1988 au maire concerné, en fait la commune de THISE(à voir).Affaire classée pour cette commune .

CHAFFOIS (25) Obus dans le gouffre de JARDEL (W 34)
Demande le 12 août 87 au Préfet des résultats des analyses de l'obus remonté du gouffre de JARDEL: Réponse le 27 novembre 87 : pas de risque ! (L'analyse n'a porté que sur un seul obus, ...nos responsables sont vraiment rassurants ...) La CPEPESC restera vigilante sur cette affaire .

CHAMPLITTE (70) Pollution de la rivière LE SALON (W 34)
Interrogation de la préfecture le 31 décembre . Réponse évasive. "Ce sont des choses qui arrivent". La prochaine fois on écrira à Madame Soleil ! Affaire classée.

LA CHAPELLE-LES-LUXEUIL (70) Décharge sauvage (W 16)
Lettre type décharge adressée le 15 juin 1988 au Maire .

CHARIEZ (70) Décharge sauvage (W 30)
Demande de suppression au Maire le 21 septembre 1987. Rappel de la Préfecture au Maire de ses obligations en la matière. Il faudra voir sur le terrain ce qu'il en est.

CHARQUEMONT (25) Boues de la station d'épuration (W21)
Les boues à teneur importante en métaux lourds ont été retirées en 1987 de la doline où elles avaient été mises. Rencontre positive du Maire. Plainte annulée.

CHARQUEMONT (25) Décharge sauvage (W 21)
Une lettre type a été adressée au Maire.

CHASSEY-LES-MONTBOZON (70) Décharge sauvage (W 2)
Lettre d'intervention adressée au Maire le 30 mars 1988.

CHAVANNES(70) Décharge sauvage(W15) .
Le 26.01.88 la CPEPESC relance la préfecture de Haute-Saône. Réponse le 8.2.88: Le Maire a été "invité" en août 87 à résorber cette décharge . A suivre.

CORCELLES FERRIERES (25) Mise en place d'une grande décharge contrôlée "de déchets et produits industriels banaux" (W 3)
La CPE a participé à l'enquête publique le 16 juillet . Elle n'est pas contre ce projet mais demande des précautions quant aux écoulements. Plusieurs visites sur le terrain et contact avec le Maire .
Mise en service le 13/05/1988 .A suivre .
A noter que dans le secteur de St VIT il n'est maintenant plus question de tolérer des décharges sauvages.

CRECEL(31) Captage dans une grotte (chrono).
Projet de captage et menace de destruction d'une colonie de Chauves -Souris(grotte de Bourdoulou). Lettre à la DRAE Midi-Pyrénées le 31/03/88 .

CRUSEILLES(74) Construction d'un complexe sportif (CHRONO) .
Un projet de construction d'un complexe immobilier et sportif gigantesque au Mont-Salève pose des problèmes de pollution des eaux . Lettre le 8/02/88 au Préfet de ce département.

CUSANCE(25) Travaux aux abords de la source .(W42).
Les antiquités historiques ont été informées le 29 avril 87 quant à la nature des travaux sur les bords de la source (site classé). Affaire classée .

CLERON(25) Rejets sauvages industriels (W35).
Lettre au Président de la fromagerie PERRIN le 18/02/88 avec Copie au Préfet .Le 26/02/88 réponse du Prefet ."Il s'informe"
Le 7 avril , il précise "ce n'est pas du lisier mais des boues de station d'épuration épandues en forêt(!)".Le 22 juin un nouveau dépôt dans une doline est constaté par la CPEPESC .
Demande copie de l'autorisation d'épandage et protestation auprès de la préfecture . Une plainte est envisagée . A suivre.

DAMPIERRE SUR LINOTTE(70) Décharge sauvage(W43) .
Une lettre d'intervention est adressée au Maire le 21/04/88.

Arrêté municipal pris le 01.06.88 interdisant le dépôt d'ordures ménagères au lieu-dit "Le Mamelon".

DESERVILLERS(25) Rejet des eaux usées de la commune et de la fromagerie dans le réseau du Verneau (W35) .

Une plainte a été déposée le 15 avril 87 et précisions apportées le 5 mai 87 au Procureur . Devant le silence de la justice, constitution de partie civile le 7 octobre 87 . La gendarmerie d'Amancey a réalisé un important rapport sur cette affaire, visite sur les lieux le 2.8.88 : situation inchaugée. A suivre.

ESPREL(70) Décharge sauvage (W43) .

Envoi d'une lettre au Maire pour la décharge dans la nappe située sur sa commune : réaction violente au téléphone mais il s'engage à la supprimer en juillet 88 . C'est chose faite. A surveiller pendant quelques temps .

ETERNOZ(25) Décharge sauvage (W35) .

Dossier remontant à 1986 . Nouvelle interrogation de la préfecture le 22 juin 87. La décharge est enfin abandonnée début 1988. Projet de nettoyer le site avec l'association de protection du Lison .

FERTANS (25) Décharge sauvage (35) dans la reculée du ruisseau

A l'intervention de la CPEPESC le 16.06.88, le préfet a fait une réponse le 30.06.88. Il prescrit une enquête. A suivre.

FONDREMAND(70) Pollution de la rivière de la Romaine (W 12)
Ils'agissait d'une pollution par hydrocarbures. Des précisions ont été demandées au Prefet le 11 mai 1988 .

FRANCHEVELLE(70) Décharge sauvage (W16) .

Une lettre a été réalisée pour demander sa suppression le 03/03/88 .

GENEUILLE(25) Décharge sauvage (W3) .

Il a été adressé une demande de régularisation au Maire le 21 septembre 1987 . Pas de réponse . Affaire à relancer .

GEX(01) Unité Touristique Nouvelle (UTN) du col de la Faucile(CHRONO)

Intervention auprès du Préfet de l'AIN au sujet de problèmes de pollution des eaux que pose ce projet.

Le Préfet répond qu'il existe une canalisation d'égoût vers la vallée . Mais selon nos informateurs celle-ci serait trop petite !! et pas très étanche. A suivre.

GOUX LES USIERS(25) Carrière clandestine et projet de camping (W34) .

L'administration n'a pas sanctionné le responsable (qui semble bénéficier d'appuis magouillo-politiques). Un dossier de régularisation a été établi! Ce projet de lac devient un projet de terrain de camping . Un permis de construire a été donné. Lettre le 30 décembre à la préfecture au sujet de la qualité des eaux usées rejetées : le 24 mars 88 réponse : un décanteur-digesteur sera mis en place , suivi d'un lit bactérien avant rejet en sous-sol (karst en amont de la source de la Loue).

GOUX-LES-USIERS (25) Ordures ménagères (W34).

Cette commune se retire du SICTOM de Pontarlier (futur incinérateur) . Le 11/03/88 lettre pour demander où iront à l'avenir les ordures. Cette commune jette ces ordures dans le Creux Rénale situé sur Bians-les-usiers.

LE HAUT-DU-THEM(70) Projet d'arrêté préfectoral pour la protection de la faune des mines (CHRONO).

Projet d'arrêté préfectoral de biotope pour la protection de la faune des mines de Château Lambert (70) lettre au Préfet et au Maire de HAUT-DU-THEM(70) 25 mai 1985. Affaire à actualiser.

LABERGEMENT SAINTE MARIE (25) Usine de broyage des déchets (W23).

Demande le 7 avril 87 d'une copie de l'autorisation d'exploitation. Ce dépôt doit à terme être supprimé .A suivre.

LA CLUSE ET MIJOUX(25)décharge sauvage (W34).

Repérage d'une décharge sauvage. Une lettre au Maire est en projet .

LAC DES ROUGES TRUITES(39) Projet de pompage dans le lac (W24).

Lettre au Préfet du Jura le 20 novembre pour demander à ce qu'ils ne puise pas l'eau d'alimentation du village dans la tourbière près du lac pour protéger celle-ci .Relance le 15 décembre. Réponse du Préfet du 26 janvier 1988 affirmant qu'il y aurait enquête publique. Celle-ci a eu lieu du 2 avril au 17 avril 1988.

LAISSEY(25) Entrées de mines -Chauves souris (W42).

Interrogation de la DRIR pour qu'ils n'obturent pas complètement l'entrée des mines afin de laisser un passage pour les chauves-souris .

Nouvelle interrogation le 26 mars 87. Réponse affirmant qu'une ouverture a été laissée . Cela a été vérifié sur place.

Affaire classée .

LODS(25) Déblais rocheux entreposés au bord de la Loue (W27)

Demande d'explication au Maire, et au Conseiller Général Marc CHAPELAIN le 24 septembre 87 quant à leur destination .Il s'agit d'un renforcement des bords de route, le Gouffre de Gouron n'est pas menacé .Affaire classée.

LODS (25) Microcentrale (W27)

Cette installation serait trop gourmande en période d'étiage. (information 88) Surveiller qu'il y a toujours un écoulement sur la crête du barrage (débit réservé).

LOMONT (70) Décharge sauvage (W15).

Intervention le 5 juin auprès du Maire pour régulariser la situation. Il semblerait que la décharge de Lomont ne serve plus qu'aux déchets inertes. A vérifier.

LUSANS(25) EUP pour la porcherie (W2).

Observations écrites de la CPEPESC en liaison avec les Habitants (1988) qui veulent faire un recours devant le Tribunal Administratif.

MAMIROLLE(25) EUP société fubiosa (W42)+Assainissement (W42).

Enquête d'utilité publique Ste FUBIOSA à Mamirolle(25) le 16/07/1987 : Projet de transformation de déchets en compost . Observation écrite de la CPE . Projet resté .Affaire classée.

MAMIROLLE(25) Fosses septiques rendues obligatoires par la mairie alors qu'il y a une station d'épuration (W42)

Le 16 juin : lettre au maire concernant l'installation de fosses septiques , bactéries antofonistes de celles de la station d'épuration.

Le 20 juin : "La station fonctionne très bien comme ça" selon le maire. Le 28 juin: demande au SATESE ce qu'ils en pensent .

Le 07 juillet: réponse du SATESE : " ce n'est pas vrai ".
Affaire en cours.

MARAST(70)Projet de piste automobile(W43).

Information de la DRAE des dangers d'un tel projet le 31 août 87. Demande de précisions au Préfet le 22 septembre .

Circuit automobile de Marast. Demande de l'étude d'impact au Préfet de Haute-Saône le 25 novembre. Nouvelle lettre au Préfet le 7 janvier 88.

MEURES(52). Pour mémoire voir SARCICOURT.

MOLAIN(39) Aménagement d'une grotte .(W39).

Demande d'informations à l'ONF Jura sur l'aménagement de la grotte de BEAUMAIN. Réponse le 16/03/88. L'aménageur veut prendre des précautions pour préserver le site . Il est venu d'ailleurs rencontrer la CPEPESC au siège. A SUIVRE.

MONTMAHOUX(25) Décharge sauvage du Creux QUI SONNE(W35).

Serait supprimée. A VERIFIER.

NODS(25)Rejet de petit lait à l'égout.(W27).

Un rejet direct à l'égout de petit lait a été constaté (filmé). Demande le 8 octobre 1986 au Préfet d'intervenir. Il nous répond qu'il va rappeler les normes à l'exploitant. Nouvelle lettre du Préfet le 24/4/87

Intervention prévu fin 88 auprès de cette grosse localité qui n'a pas de station d'épuration et rejette ces eaux dans un cloaque perte qui reçoit aussi celle du village de VANCLANS.

OSSE(25) rejet de lisier (W42) .

Une lettre a été envoyée au Préfet le 17 mai 88. Il répond le 26 mai qu'il prescrit une enquête le 20/6/88. Il précise qu'injonction sera faite au propriétaire d'évacuer fumiers et purins et définira les travaux à réaliser. A suivre.

PLANCHER LES MINES(70) Pollution du Rahin (W10).
Intervention de la CPEPESC en 1988.

PONT DE ROIDE (25) Pollution du Doubs (W20).

Demande le 25 novembre 87 à Maître Maetz de bien vouloir demander le PV d'infraction au procureur. Pas de résultat jusqu'à maintenant.

QUINCEY(70) Décharge sauvage (W43).

Demande de suppression au Maire le 21 septembre avec copie à la préfecture. Rappel de la Préfecture au Maire de obligations en la matière. Courrier de la préfecture le 9 décembre 87. A VOIR SUR LE TERRAIN

QUINGEY(25) Décharge sauvage (W35) .

Une lettre est adressée le 17/06/88 au Préfet qui prescrit une enquête le 30/06/88.

REMORAY(25) Infraction dans la Réserve naturelle du lac . (W23)

Relance le 26 janvier de la constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction .

REMORAY (25) Rejet des égouts dans le ruisseau puis le lac.

La préfecture après notre intervention prétend que le cours aérien du ruisseau épure les effluents. Il est inadmissible de laisser ainsi "pourrir" le Lac de REMORAY très fragile puisque sa période de renouvellement de l'eau est de 4 ans ! La CPEPESC ne va pas en rester là.

RIGNOSOT(25) Ecoulements de lisier hors des fosses de la porcherie . (W2) .

Un écoulement de lisier constaté sur le terrain a fait l'objet d'une lettre le 2 juillet 87 au commissaire de la République. La réponse affirme que les écoulements se font bien dans les fosses. A surveiller.

ROMAIN(25) Pillage du site paléontologique . (W2) .

Une plainte a été déposée le 22 février 87. Relance auprès du chef de la Brigade de gendarmerie de Rougemont le 4 septembre. Nouveau pillage et nouvelle plainte en juillet 88. A suivre.

ROUHE(25) Décharge sauvage . (W35) .

Une lettre a été adressée le 1/07/1988 au Maire.

STE BRESSON(70) Pollution d'un ruisseau (W16) .

Demande d'enquête a été adressée à la DDASS(70) avec copie au Préfet le 19/07/88 .

Ste MARIE EN CHAUX(70) Rejet des eaux de la station d'épuration .(W16) .

Affirmation le 10 avril 87 qu'une enquête va être ouverte sur les rejets de graisse à la sortie. Les problèmes se perpétuant, procuration est donnée le 3 juin à Patrick JEANROY pour porter plainte au nom de la commission. A SUIVRE.

Ste JEAN DE LOSNE(21) Plainte pour pollution de la Saône (H9)

Une plainte a été déposée le 15 avril 87 pour pollution au niveau de Ste Jean de Losne. Pas de suite connue.

SAINT-VIT(25) Décharge sauvage (W3) .

Projet de nouvelle installation reprenant l'ancienne le 11 mars 87. Participation à l'enquête publique le 14 avril le la CPEPESC qui exige une installation correcte bien difficile en ces lieux. Demande de suppression de la décharge existante non autorisée.

SAINT SULPICE(70) Décharge sauvage (W43) .

Il avait été demandé au Maire de cette commune de régulariser la situation. La CPEPESC a adressé une lettre de félicitations le 23 juin 88 à ce Maire pour avoir supprimé sa décharge rapidement. AFFAIRE CLASSEE.

SANTOCHE(25) Fromagerie industrielle (très importante)

Participation le 21 mai 88 à l'enquête publique pour l'extension

de cette fromagerie . Celle-ci vient d'être autorisée par le Préfet. Autorisation à étudier ainsi que les réalités sur le terrain.

SAONE(25) Epandage massif d'insecticides (W42) .

Une lettre a été envoyée le 11 mai 87 au conseiller municipal chargé de l'environnement de la ville de Besançon qui s'alimente en partie à la Source d'ARCIER (alimentée par le plateau de Saône). Aucune réponse à cette intervention.
AFFAIRE CLASSEE.

ESMOULIERES (70) Pillage des anciennes mines de Saphoz (W 8)

Nouvelle affaire de pillage en date du 14 avril 87. Précision apportée au Procureur le 6 juillet en ce qui concerne la dénomination exacte de la commission . Procès le 2 octobre . La commission est déboutée mais le Procureur a fait appel. A suivre . Copie du jugement obtenue 3 mois après la demande !

SARCICOURT(52) Décharge "CONTROLEE" (CHRONO)

Décharge épouvantable polluant les eaux d'un ruisseau. A notre lettre du 19/01/88 le Préfet répond le 1/03, longuement mais sans nous satisfaire. Le 11/03, nouvelle lettre de la CPEPESC qui demande des précisions et actions: Réponse le 11/04 du Préfet. Une citerne sera installée pour recueillir les eaux polluées avec évacuation sur la station d'épuration de Chaumont. Le 6 avril 88 un dépôt de plainte contre X est effectué par la CPEPESC en écho à l'incapacité des responsables départementaux à faire appliquer la loi.

SAULNOT(70) Décharge sauvage (W15) .

Intervention le 5 juin auprès du Maire afin de régulariser la situation .

SAUVAGNEY(25) Décharge sauvage (W3) .

Lettre adressée le 17/06/88. Réponse du préfet le 30/06/88, qui prescrit une enquête. A suivre .

SCEY-MAISIERES(25) Décharge de broyats (W35) .

Le Préfet n'avait pas répondu à la question posée qui est celle de l'existence du tuyau passant sous la route départementale , d'où nouvelle interrogation du 29 septembre 87 . Réponse de la préfecture du 21 décembre . Mais nouvelle interrogation sur la provenance des eaux du tuyaux , le 30/12 . Le 11 mars 88, la préfecture évoque les analyses effectuées (DCO importante) . Des travaux seront entrepris par l'exploitant. Une visite sur le terrain après une journée de grande pluie n'a pas permis de constater un nouvel écoulement. Positif mais à surveiller.

SOULAINES-D'HUYS(52) Projet de dépôt de déchets d'origine nucléaire . (H7).

La CPEPESC Nationale a décidé d'effectuer un recours contre le décret d'autorisation en date du 6 mai 87 . Décision transmise à l'Avocat le 24/09/87 . Le conseil d'état a rejeté ce recoursLa passoire (prouvée par coloration) recevra donc les déchets nucléaires.

SOYE(25) Grotte de Pourpevelle (W20) .

Après demande au Maire de la commune de SOYE, une pancarte a été mise en place invitant à la protection des chauves-souris en 1988.

THISE(25) Décharge sauvage .(W12) .

Une lettre a été adressée au Maire le 1/07/88 .

TRESILLEY(70) Vidange accidentelle d'une citerne (W12) de nitrates liquides La CPE a demandé à la préfecture de surveiller la source de la Romaine , captée. Réponse de la préfecture le 4 janvier 1988 et lettre du 18 janvier (résultats des analyses). Une projection de sensibilisation a été réalisée à Tresilley à laquelle assistait d'ailleurs le propriétaire de la citerne. Une législation serait à mettre en place pour ce type de stockage, l'azote étant toxique à dose importante (>300 mg).

Intervention à envisager auprès du ministre.

URCEREY(90) Décharge sauvage (W15).

Une intervention écrite est effectuée le 30/06/88 .

VELLECHEVREUX(70) Ecoulements sauvages de lisier et décharges (W15) .

Demande d'informations au Maire démissionnaire afin d'appuyer son action . Lettre au Préfet le 26 octobre 1987 .

VELLEVANS(25) Décharge sauvage (W21) .

Suite à intervention de la CPE, cette décharge aurait été supprimée. A vérifier .

VILLAFANS(70) . Décharge sauvage . (W43) .

Demande au Maire de cette commune de régulariser la situation . Lettre de félicitations du 23 juin au Maire de St Sulpice pour avoir supprimé sa décharge . Une relance au Préfet a été faite le 8 décembre et la préfecture a répondu le 17 décembre . Un bulldozer l'aurait recouverte de terre en juillet 1988 .

AIDE MEMOIRE

LA POSITION DE LA CPEPESC-FC SUR LE :

PROBLEME DES DECHARGES SAUVAGES.

au regard de la pollution des eaux.

- LEGISLATION : leur interdiction est déjà ancienne et la loi n'a jamais été appliquée scrupuleusement.
- IL EXISTE : une politique peu dynamique de résorption des décharges sauvages par :
 - * création de grosses unités de traitement (villes et S.I.C.T.O.M.),
 - * suppression de décharges,
 - * mise en place d'un ramassage systématique avec camion-benne en zone rurale.
- PROBLEMES :
 - 1) on a surtout chercher à régler le seul aspect esthétique,
 - 2) concentration des déchets et traitement souvent bien imparfait : ce qui entraîne d'autres nuisances,
 - 3) le ramassage des déchets est parfois trop sélectif (on ne ramasse pas tout ce qui pourrait l'être),
 - 4) absence de points de dépôt volontaire (d'où survivance des décharges sauvages...),
 - 5) beaucoup de petites (voire moyennes localités) n'ont pu ou voulu régler leurs problèmes...
 - 6) absence de surveillance (inexistence d'une police des déchets et de l'Environnement).

CE QUE FAIT LA CPEPESC-FC

- LE CONSTAT : une grande fréquentation des "terrains" permet de connaître les problèmes...
- LES DECHARGES SAUVAGES : restent très nombreuses. Elles se multiplient même en certains secteurs compte tenu de l'augmentation du volume des déchets produits par les populations.
- L'INTERVENTION : il faut savoir que :
 - * on ne peut tout faire,
 - * intervention prioritaire sur les dépôts sauvages situés :
 - au bord de l'eau,
 - dans les cavités du sol,
 - dans les sites naturels intéressants,
 - dans les zones de captage d'eau de consommation.

... mais à la condition :- qu'il y ait une solution locale de traitement (S.I.C.T.O.M. etc...)

-LETTRE AU MAIRE OU AU PREFET :

- Eventuellement rencontre, sensibilisation du public (films, débats).
- Affaire suivie par un responsable de l'Association avec l'aide d'une section contentieux).
- PROBLEMES :

- A) Manque d'installations de traitements "convenables",
- B) Difficultés d'ouvrir des décharges contrôlées pour de petites communes (trop de contraintes liées à la législation...) d'où pérennisation de nombreuses décharges sauvages actuelles.
- C) Voir aussi 1) à 5) ci-dessus.
- D) LENTEUR DE LA JUSTICE EN CAS DE RECOURS.

J'AIME LA VIE ! J'AIME LA NATURE !

Demain je ne veux pas vivre avec un masque filtrant sur le nez, au milieu d'un désert dont nos rivières seront les égouts... Je veux encore croire possible autant que la fête, l'amitié et le rire, le bleu du ciel, les oiseaux, le soleil, la campagne, la forêt, l'air pure, l'eau limpide...

Mais rien ne se fera tout seul. Défendons notre avenir!

COMMENT PARTICIPER A LA DEFENSE DE LA NATURE

- FAIRE CONNAITRE SON ACTION à toute personne motivée désireuse d'agir ou de soutenir des actions efficaces,
- VENIR PARTICIPER SOI MEME aux travaux de l'association (ou d'une autre association de protection de la Nature), demander son adhésion,
- APPORTER UN SOUTIEN qui peut être :
 - . TECHNIQUE (connaissances scientifiques, juridiques..)
 - . FINANCIER (dons de fonctionnement, achat de sites naturels fragiles, frais de procédures contres les pollueurs..)
 - .- MATERIEL (réalisation d'expositions, nettoyage de sites, analyses et observations de terrain, bureau, reproduction de documents, de films, etc..)

BULLETIN DE DEMANDE D'ABONNEMENT ou d'information (à retourner complété à la rédaction)

NOM, Prénom :

adresse :

_____ adresse ci-joint 50 F pour son ABONNEMENT à "Karst et Environnement, POLLU-STOP",

_____ demande un dossier d'information sur la CPEPESC,

_____ renouvelle par règlement de _____ F ci-joint (minimum 30 F) son adhésion pour l'année 198__;

_____ propose l'aide suivante :

page 1 "Le CHIOTTAK d'UN 88" a REUGEVOI
 4 INFORMATIONS DIVERSES
 9 Recours en grace pour l'ours de Pyrénées,
 11 Le DEPERISSEMENT DES FORET c'est une invention !
 Argumentaire pour réfuter les affirmations erronées,
 19 Les AFFAIRES EN COURS de la CPE
 30 Problème des DECHARGES SAUVAGES au regard de la pollution des eaux ; la position de la CPEPESC-FC.

ET POUR L'ENVIRONNEMENT ?

ARRÊTE ON A RIEN
A PROPOSER

OUI MAIS NOS RIENS
NE SONT PAS LES
MÊMES QUE CEUX
DES AUTRES

